



Déclaration liminaire au CTL du 3 mai 2012

Ce CTL se déroule entre les deux tours de l'élection présidentielle. Comme elle l'a fait avant le premier tour, la CGT va continuer de faire entendre les exigences et les revendications des salariés, et cela en toute indépendance.

Mais indépendance ne veut pas dire neutralité. Le bilan du président sortant et son programme pour les 5 ans à venir sont au service des intérêts financiers au détriment des salariés.

Pour la fonction publique et ses agents, le quinquennat qui s'achève a entraîné des reculs d'une ampleur sans précédent.

Parmi des dizaines de mesures régressives, on rappellera :

- La suppression de plus de 150 000 postes qui se traduit par une dégradation des services rendus à la population et des conditions de travail des agents ;
- La Révision Générale des Politiques Publiques débouchant sur l'abandon ou la privatisation de nombreuses missions et la désorganisation des services ;
- La remise en cause fondamentale du statut avec, comme mesure emblématique, la loi de 2009 permettant notamment le recours à l'intérim et la possibilité de licencier des fonctionnaires ;
- Le gel des salaires consacrant des pertes de pouvoir d'achat d'en moyenne 230 euros par mois pour les agents de catégorie C, de 300 euros pour ceux de catégorie B et de 400 euros pour ceux de catégorie A ;
- La mise à mal de la protection sociale avec, pour la retraite, une double peine appliquée aux fonctionnaires (recul de l'âge de départ et augmentation des cotisations) et le retrait d'une journée de salaire pour chaque arrêt maladie.

Les effets de cette politique se font sentir dans la société toute entière : le chômage et la précarité atteignant des niveaux jamais égalés dans notre pays, plus de 6 millions de Français vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Prospérant sur ce terreau de détresse sociale, la candidate du Front national recueille, avec près de 18 % des voix, un de ses plus forts scores électoraux. Il faut pourtant sans cesse rappeler que les idées qu'elle véhicule, faites de repli sur soi et de rejet des autres, sont porteuses des pires dérives et qu'il n'y a pas pire ennemi des travailleurs et de la démocratie.

Dans une ultime tentative pour conserver le pouvoir, Nicolas Sarkozy s'engage dans une campagne dangereuse de rapprochement avec l'extrême droite. Pour ce faire, il a essayé sans succès de détourner à son profit le premier mai, journée historique de lutte pour le progrès et pour l'émancipation. Il incite à la vindicte contre les « assistés sociaux », « les personnels sous statut », « les permanents syndicaux » qui seraient opposés aux « vrais travailleurs ».

Cette séquence électorale de la plus grande importance ne saurait masquer que, sans mobilisation des salariés du public et du privé, les conditions n'existeront pas pour imposer une autre politique, porteuse de progrès social.

Plus que jamais, l'heure est à apporter des réponses concrètes et urgentes aux revendications en matière d'emploi, de salaire, de service public.

Dans ce contexte, la CGT se félicite d'avoir relevé le défi qui a été lancé car de très nombreux salariés ont participé massivement aux manifestations syndicales unitaires du 1er mai.

Au cours de ce Comité, vous nous présenterez les nouvelles modalités de déclarations de l'ISF. Il s'agit de la poursuite de la réforme engagée en 2011 qui a rehaussé le seuil d'imposition. Ce cadeau fiscal pour les plus fortunés est en soit insupportable au regard des efforts demandés au reste de la population et aux fonctionnaires notamment au nom de la réduction de la dette publique. Et pourtant, la Direction Générale fait état d'un montant de l'ISF versé pour 2011 supérieur à celui de 2010. Ceci vient nous confirmer que ce n'est pas la crise pour tout le monde !

Pour ce qui est de 2012, la mise en place d'une obligation déclarative allégée (sans annexe ni pièce justificative), pour les patrimoine compris entre 1,3 et 3 millions d'euros, va générer des difficultés pour la sélection et le contrôle de ces déclarations et du patrimoine des contribuables. Nous sommes, pour notre part, opposés à la suppression des annexes qui restent utiles pour le contrôle des déclarations et la connaissance du patrimoine des contribuables.

Par ailleurs, concernant les points relatifs à la campagne IR et au scannage des déclarations qui sont inscrits « pour information », nous demandons à disposer de documents préparatoires afin d'éviter de découvrir la teneur du sujet en séances et de disposer ainsi d'éléments suffisants de nature à permettre un véritable échange.

En ce qui concerne la campagne IR, les collègues des SIP nous ont informés que l'ouverture du public sera étendue au delà des 16 H. Si ce projet est confirmé, étant donné que cela modifie les horaires de travail des collègues concernés, nous demandons que cette question, qui relève de la compétence du CT soit soumise au vote.